

Modalités Inscriptions scolaires Année 2026/2027

1- DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE DES NOUVEAUX ELEVES (entrée en petite section maternelle ou nouveaux arrivants à Sainte-Hélène-sur-Isère)

La demande d'inscription ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire en Mairie dans les délais, de l'ensemble des pièces suivantes auprès de l'accueil de la Mairie, 1 route de la Montagne 73460 SAINTE-HELENE-SUR-ISERE :

- Livret de famille
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ou document justifiant d'une contre-indication (certificat médical ou carnet de santé).
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance EDF, facture France Telecom, facture d'eau
- Si un divorce a été prononcé, fournir une copie du jugement du tribunal
- Certificat de radiation si changement de commune.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Le lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi : Fermé

Le Mercredi : de 9h à 12h

Jeudi : Fermé

Le Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

2. INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L131-5 du Code de l'éducation, l'inscription des élèves dans les écoles publiques se fait sur présentation du certificat d'inscription sur une liste scolaire. Ce certificat est délivré par le Maire, qui y indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

3. ADMISSION DE L'ELEVE

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, le (la) directeur (trice) d'école procède, sur rendez-vous, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

Pour prendre rendez-vous auprès du Directeur :

Groupe scolaire « Fontaine Claire »

1 place des Ecoles

73460 Sainte-Hélène-sur-Isère

Par téléphone : 04 79 38 42 48

Ou par mail : ce.0730462f@ac-grenoble.fr

Directrice : Madame Juliette LARCHEVEQUE